

encaisse la différence à ne rien faire, tout simplement parce qu'il a obtenu l'entreprise. Il existe nombre de cas où ces soi-disant courriers de la poste rurale, favoris du pouvoir, ne transportent rien autre chose que leur chèque tandis qu'ils font livrer le courrier par une autre personne. Des cas de cette nature se produisent très fréquemment et j'appelle l'attention des intéressés sur cet aspect de la question.

Les salaires équitables devraient être de rigueur non seulement pour les ouvriers employés directement à l'exécution des travaux mais aussi à ceux qui, indirectement, sont occupés à la préparation des matériaux utilisés. Supposons qu'une firme obtienne le contrat pour la construction d'un bureau de poste central à Montréal et que ce contrat renferme une clause concernant les salaires équitables. Ces salaires peuvent très bien être payés aux hommes occupés directement aux travaux de construction, mais non à ceux qui préparent les matériaux. L'entrepreneur, qui voudra obtenir sa pierre de taille à aussi bon marché que possible, s'adressera à une carrière et offrira un prix. Pour accorder ce prix le propriétaire de la carrière sera forcé de faire travailler ses hommes dans des conditions intolérables. L'entrepreneur qui agit réellement au nom du Gouvernement force le propriétaire de la carrière à payer de très petits salaires à ses hommes qui doivent travailler comme des esclaves. J'appelle l'attention du ministre sur ce point.

J'attire de plus l'attention du ministre sur les salaires payés aux hommes dans la forêt. Il y a quelques années, ces hommes pouvaient aller passer quelques mois de l'hiver dans les bois et revenir avec quelques centaines de dollars. Dans certains cas, trois ou quatre membres d'une famille allaient ainsi dans les chantiers et revenaient avec une somme rondelette. Pourquoi pouvaient-ils en agir ainsi? Parce que des salaires équitables étaient payés. Tout cela est changé aujourd'hui. Je connais personnellement des cas où des hommes de chantier sont revenus au printemps avec quelques sous seulement dans leur poche. Plusieurs autres ont dû mendier pour revenir chez eux; leur travail ne leur avait rien laissé. Je suis convaincu que bien que le prix du bois à pâte soit plus élevé, grâce à l'intervention du Gouvernement, les salaires ne sont pas plus élevés. Une délégation des rois du bois à pâte a interviewé le Gouvernement l'an dernier relativement au prix de ce produit, mais, à mon avis, on commet une grave erreur quand on accorde à ces gens des concessions spéciales sans s'assurer que le sort des hommes sera amélioré d'autant. Je crois que cette interview ne s'est résumée qu'à du chantage pur et simple. Ces

gens déclarèrent que s'ils obtenaient un meilleur prix pour leur bois à pâte ils paieraient des salaires plus élevés aux hommes, mais rien ne fut fait. Une compagnie refusa l'entente, et les prix du bois à pâte et à papier tombèrent immédiatement et les hommes ne furent pas mieux partagés qu'auparavant. Durant les dernières élections, on dit à ces hommes de ne pas s'occuper du prix plus élevé des instruments aratoires et des autres choses, que l'ouvrier allait recevoir un salaire plus élevé sous le nouveau régime. Les résultats ont démontré que c'était là une illusion. Le Gouvernement devrait s'efforcer de remédier à cet état de choses.

Il est une autre question que je voudrais discuter concernant les camps de chômeurs où les hommes reçoivent 20c. par jour. Pourquoi parler de salaire minimum quand on paye ainsi ces hommes?

L'hon. M. GORDON: Ce n'est pas là un salaire, et il n'a jamais, à ce sujet, été question de salaire.

M. POULIOT: Peut-être est-ce une gratification, mais qu'on l'appelle gratification, indemnité ou salaire, cela revient au même. Je reconnais aussi que ces gens-là sont nourris, mais la nourriture est bien meilleure le jour où l'inspecteur vient faire sa tournée qu'en temps ordinaire. Je ne veux pas être trop dur envers le ministre, mais il me faut lui signaler ces choses-là. Il est ridicule de parler de salaires minima quand on ne paie que 20c. par jour aux hommes de ces vingt-quatre camps. L'affaire est importante, mais je n'insisterai pas trop si l'on traite les bûcherons mieux qu'on ne le fait. Le ministre n'est pas le seul à blâmer pour cela, mais j'estime qu'il devrait faire en sorte d'améliorer la situation.

M. FRASER (Northumberland): Le ministre dit que les 20c. qu'on paie à ces gens dans les camps ne constituent pas un salaire; il peut appeler cela un secours ou une gratification, mais sait-il que ces gens-là travaillent pendant huit heures par jour à la construction de travaux publics? Les 20 c. par jour, avec la nourriture et l'habillement en plus, sont un salaire. Je ne m'y connais pas en droit constitutionnel, mais, à mon avis, le ministre laisse nullifier la loi par le fait qu'on emploie ces chômeurs à la construction d'édifices publics moyennant 20c. par jour, habillés et nourris. Comment le Gouvernement peut-il attendre des commerçants qu'ils soient scrupuleux quand lui-même fait fabriquer des vêtements dans des conditions de concurrence injustes et par des exploiters de main-d'œuvre? J'ai eu connaissance d'un marché de paletots mackinaw qui a été adjugé à des fabricants de vêtements dans deux provinces différentes et qui n'ont laissé, sans compter les frais généraux,

[M. Pouliot.]